

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**  
**Le jeudi 15 janvier 2015, à 9 h**  
**Bureau d'arrondissement**  
**6854, rue Sherbrooke Est**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est, le jeudi 15 janvier 2015, à 9 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de questions du public.

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Accorder une contribution financière exceptionnelle et non récurrente de 10 000 \$ au Musée Dufresne-Nincheri du Château Dufresne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le maintien de leurs activités pour l'année 2015 et affecter cette somme des surplus de l'arrondissement - 1152818001.
- 20.02** Attribuer un contrat de 694 077,77 \$, taxes incluses, à la firme LV Construction, pour le réaménagement du parc Rougemont, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2014-009, et autoriser une dépense totale de 815 077,77 \$, taxes incluses - 1143515003.
- 20.03** Attribuer un contrat de 147 168 \$, taxes incluses, à la compagnie Construction LDEM inc., pour le réaménagement des vestiaires et des salles de bain de l'aréna Clément-Jetté, conformément aux documents d'appel d'offres public 2014-014 et autoriser une dépense totale de 191 318,40 \$, taxes incluses - 1146320010.
- 20.04** Autoriser les critères de sélection et la composition du comité d'évaluation pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en gestion de démarches participatives et de relations avec la communauté pour la préparation et l'animation d'une démarche de concertation et d'interaction avec le public dans le secteur l'Assomption nord - 1145844001.

**40 – Réglementation**

**Ordonnances**

- 40.01** Autoriser et ratifier l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles - 1154252001.

## 70 – Autres sujets

70.00 Période de questions des membres du conseil.

70.00 Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 10**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Magella RIOUX  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le mercredi 14 janvier 2015



**Dossier # : 1152818001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière exceptionnelle et non récurrente de 10 000 \$ au Musée Dufresne-Nincheri du Château Dufresne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le maintien de leurs activités pour l'année 2015. Affecter une somme de 10 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Je recommande :

- 1- d'octroyer une contribution financière exceptionnelle et non récurrente de 10 000 \$ au Musée Dufresne-Nincheri du Château Dufresne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'affecter une somme de 10 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section "Aspects financiers" du sommaire décisionnel.

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2015-01-12 11:53

**Signataire :**

Jacques SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1152818001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière exceptionnelle et non récurrente de 10 000 \$ au Musée Dufresne-Nincheri du Château Dufresne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le maintien de leurs activités pour l'année 2015. Affecter une somme de 10 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les élu-es de l'arrondissement autorisent le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires ou bénévoles qui ont comme objectif d'encourager, de récompenser, de souligner ou de permettre la participation des citoyens de notre arrondissement à des événements ou de mettre en valeur et de faire connaître notre patrimoine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA09 270254 - 3 juillet 2009 - Autoriser le versement d'une contribution non récurrente de 50 000 \$, provenant des surplus de l'arrondissement, à la Société du Château Dufresne pour soutenir l'achat de l'immeuble abritant le Studio Nincheri

CA05 270530 - 6 décembre 2005 - Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ (non-récurrente) à la Société du Château Dufresne pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel en 2006.

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Compte tenu de la précarité de sa situation financière, les élus de l'arrondissement ont décidé d'octroyer une contribution financière de façon exceptionnelle et non récurrente vu le caractère unique du Château Dufresne, installation historique dans l'Est de Montréal et l'importance de maintenir les employés du Musée Dufresne-Nincheri en emploi.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 10 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement doit être affectée pour le besoin énoncé. La dépense sera imputée comme suit :

Provenance:	2015
2414-0000000-000000-00000-31010-000000-0000-000000-000000 -00000-00000 <i>MHM - Réserve - Imprévis</i>	10 000 \$
Imputation:	
2414-0012000-302105-07289-61900-016491-0000-000000-000000 -00000-00000 <i>MHM - Surplus libre / Autres - activités culturelles / Contrib à d'autres org.</i>	10 000 \$

Les écritures et virements budgétaires seront effectués à la suite de l'approbation de ce dossier par le Conseil d'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal LARIVIÈRE  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denys CYR  
Directeur des services administratifs

Le : 2015-01-09



**Dossier # : 1143515003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme, LV Construction, pour le réaménagement du parc Rougemont, au prix de sa soumission, pour la somme approximative de 694 077,77 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 815 077,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, no 2014-009 (5 soumissionnaires).

Je recommande :

1. d'accorder à la firme LV Construction, le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de réaménagement du parc Rougemont au prix de sa soumission, soit au prix total de 694 077,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 2014-009;
2. d'autoriser une dépense totale de 815 077,77 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à LV Construction pour les travaux de réaménagement du parc Rougemont, les contingences et les frais incidents, le cas échéant.
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2015-01-15 15:02

**Signataire :**

Jacques SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143515003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme, LV Construction, pour le réaménagement du parc Rougemont, au prix de sa soumission, pour la somme approximative de 694 077,77 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 815 077,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, no 2014-009 (5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Rougemont, situé au centre d'un quartier fortement industrialisé du district de Maisonneuve-Longue-Pointe soit au sud de la rue Ontario, à l'ouest de la rue Bossuet et au nord de la rue La Fontaine, dessert plusieurs usagers du secteur. Il en est ainsi car il s'avère être le seul espace vert aménagé et disponible sur ce territoire enclavé.

La dernière intervention en aménagement dans le parc Rougemont a été réalisée en 2003. À l'époque, les efforts ont été principalement concentrés sur la remise aux normes des aires de jeu pour enfants. Certains sentiers avaient été relocalisés, d'autres refaits, de manière à faciliter les déplacements. Un terrain de pétanque, des aires de repos et de pique-nique complétaient l'intervention. Le parc, préalablement muni d'un terrain de basket-ball et d'un mini-soccer, offre une belle diversité d'activités aux usagers.

À l'été 2014, le chalet de parc existant a vu sa superficie accroître du double suite aux travaux d'agrandissement exécutés. Les nouvelles installations permettront aux jeunes du secteur de s'approprier l'espace.

Maintenant, par le biais d'une nouvelle intervention, il a été retenu de convertir la pataugeoire en jeux d'eau, d'ajouter des éléments d'éclairage pour les sentiers, le terrain de basket-ball, de mini-soccer et pour les patinoires, d'ajouter des équipements de jeu dans les espaces réservés aux enfants de 2 à 5 ans et de 5 à 12 ans, de construire un volleyball de plage, de bonifier les installations du mini-soccer et de la pétanque, de refaire certains sentiers d'accès et finalement d'ajouter du mobilier et des plantations. Quelques 3 500 m<sup>2</sup> sur un total de 13 500 m<sup>2</sup> seront ainsi restaurés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA14 270379** - Déposer une demande d'aide financière au Programme Aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, pour le projet « parc Rougemont », respecter les modalités et obligations du programme et s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

**CA14 270207** - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavages Jeskar Inc pour le réaménagement et l'agrandissement du chalet au parc Rougemont au montant de 696 910,63 \$, taxes incluses - Appel d'offre public #2014-004 (9 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 836 292,76 \$, taxes incluses, incluant les contingences et les frais incidents.

**CA13 270428 et CA14 270026 (Addenda)** – Adopter le Règlement d'emprunt de 1 000 000,00 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts (RCA13-27007)

**CA13 270213** - Approuver la liste des projets qui constitue le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de même que les montants d'investissements prévus pour ces projets en 2014,2015 et 2016.

## **DESCRIPTION**

Les aménagements proposés visent tous les groupes d'âges d'utilisateurs du parc. Ainsi dans l'aire de jeu des 2 à 5 ans, de manière à maximiser l'espace existant, des équipements de jeu seront rajoutés (4 jeux sur ressort), certains modifiés (balançoire) et d'autres ajoutés tel une maisonnette d'escalade, un dragon sur ressort, une tasse en folie et une table à sable et eau. Les bordures en béton existantes seront maintenues, le sable tamisé et remplacé au besoin.

L'aire de jeu des 5 à 12 ans ayant été dépouillée de sa structure principale, suite à des bris majeurs, sera à nouveau rééquipée. Un module muni de grimpeurs et glissoires variés prendra place au lieu de l'ancienne structure. Un équipement tournant, très populaire auprès des jeunes, sera installé juste à côté de l'aire de jeu. Toute la surface de jeu, présentement en sable, sera remplacée par de la fibre de cèdre de marine. Cette surface sera conforme à la hauteur de chute correspondant à ces équipements.

Toujours pour les 5 à 12 ans et les adolescents, le terrain de mini-soccer sera en partie réaménagé. Des dépressions seront corrigées, des clôtures seront ajoutées au sud et à l'ouest du terrain, deux bancs de joueurs seront construits à même le monticule existant, de nouveaux bancs de joueurs seront mis en place. Deux tours d'éclairage permettront le jeu plus tard en saison. C'est à ce même emplacement qu'une patinoire avec bandes sera installée durant la saison estivale.

Pour les adolescents et les jeunes adultes un terrain de volleyball de plage sera construit. En plus des bordures en béton périphériques, des poteaux, du filet et de la surface en sable, l'installation de bancs sans dossier permettra un peu de répit aux joueurs. Le terrain de basket-ball existant sera réaménagé et la surface de jeu sera peinte et munie d'un lignage au sol.

Pour les adultes et les aînés, le terrain de pétanque sera complètement remis à niveau : nouvelles bordures, mobiliers et marqueurs pour délimiter les zones de jeu.

L'intervention majeure est sans contredit la conversion de la pataugeoire existante, de quelque manière que ce soit, en jeux d'eau. Les clôtures ornementales, installées sur le muret en béton périphérique à l'extérieur de l'ancienne pataugeoire, seront enlevées. Ce même muret sera démoli, à trois endroits, de manière à permettre des accès universels aux utilisateurs. Finalement, des sièges doubles, à raison de 11 par zone, seront installés. Les éléments de plomberie, d'alimentation en eau et de drainage prendront place dans l'espace de la pataugeoire. Au total 30 jets au sol, 5 structures hors sol et deux canons-flûtes à l'extérieur de l'espace « jeux d'eau ». Une dalle de béton scellera ces installations. Les structures du jeu d'eau programmées par ordinateur, permettront des variations aléatoires entre les buses sur structures et buses au sol. Un bouton détecteur, contrôlé par les utilisateurs, permettra également de contrôler le fonctionnement des éléments d'eau. D'immenses dessins sur la dalle du jeu d'eau permettront un type « serpents et échelles » ou plus précisément dans le cas présent « flèches et rubans ».

Effectivement, quelques 90 chiffres seront inscrits au sol au travers tout un parcours d'engrenage dirigeant les joueurs. Une roulette installée à l'extrémité de la dalle permettra aux joueurs des déplacements de 1 à 6 cases. Le fonctionnement des jeux d'eau, bien que complémentaire, n'est indispensable au jeu. Il apportera, néanmoins, une autre variante lorsqu'il sera en marche puis certains jeux au sol permettront aux joueurs des déplacements vers le haut ou le bas du circuit parasols rotatifs seront implantés sur la zone plage adjacente à la nouvelle dalle. L'espace gazeux sera accrue autour du jeu d'eau au détriment des surfaces enrobées bitumineuses. Nous desservons ainsi les petits, les adolescents et même les accompagnateurs qui y trouveront également une de rafraîchissement.

Finalement, nous procéderons à l'installations de nouveaux mobilier, à la transplantation de de arbres et la plantation de dix nouveaux.

Conformément aux plans et devis de la soumission no 2014-009, la firme LV Construction. a dé soumission la plus basse soumission pour les travaux demandés. Au total 5 soumissionnaires o de remporter cette soumission publique. La période d'appel d'offre publique s'est étalée du 24 au 12 novembre 2014.

Soumissions conformes	Côût de base	Autres (préciser)	Tota
1. LV Construction	694 077,77 \$	0,00 \$	694 077,
2. Les Excavations Super inc.	735 078,86 \$	0,00 \$	735 078,
3. Terrassement Ahuntsic inc.	820 289,14 \$	0,00 \$	820 289,
4. 9052-1170 Québec Inc. Le Groupe Vespo	923 350,86 \$	0,00 \$	923 350,
5. Les Pavages Chenail inc.	1 073 532,60 \$	0,00 \$	1 073 532
Dernière estimation réalisée (\$)	661 000,00 \$	0,00 \$	661 000,
Coût moyen des soumissions conformes reçues : (total du coût des soumissions conformes reçues / nbre de soumissions)			849 265,
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%): ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			22,36

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PTI-2014-2016.

## JUSTIFICATION

Tel que décrit précédemment, la réalisation des travaux permettra d'offrir aux résidents du secteur des activités très variées et répondant aux besoins de tous les groupes d'âges. La conversion de la patageoire en jeu d'eau offrira une plus grande accessibilité car, contrairement à une patageoire, la présence d'un surveillant n'est pas requise alors la mise en place d'une minuterie et la programmation des équipements de jeux d'eau permettent un fonctionnement durant de plus longues périodes quotidiennes et estivales puisqu'il est facile de devancer ou retarder la saison au gré des variations de la température. Il n'y a plus de restriction par rapport à l'âge des utilisateurs non plus.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet est prévu dans la planification du programme triennal d'immobilisation PTI de l'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve de 2014-2016. Cependant, en

attendant le report de solde du PTI 2014, ce projet sera financé par le projet de la pateaugeoire du parc Lalancette et par le projet de l'aire de jeu du parc Edmond Hamelin.

<b>Informations budgétaires :</b>					
PROVENANCE					
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.				
Sous-projet :	1534223-002	Parc Lalancette - pateaugeoire			
SIMON :	153846				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARRON				
Montant net :	600 000,00 \$				
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.				
Sous-projet :	1534223-001	Parc Edmond Hamelin - aire de jeu			
SIMON :	153845				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARRON				
Montant net :	145 000,00 \$				
IMPUTATION					
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.				
Sous-projet :	1434223-004	Parc Rougemont - Jeux d'eau - travaux			
SIMON :	147661				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARRON				
Montant net :	705 000,00 \$				
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.				
Sous-projet :	1434223-017	Parc Rougemont - Jeux d'eau - Honoraires laboratoire			
SIMON :	155650				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARRON				
Montant net :	5 000,00 \$				
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.				
Sous-projet :	1434223-018	Parc Rougemont - Jeux d'eau- Mobiliers parcs			
SIMON :	155651				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				

Budget :	ARRON				
Montant net :	35 000,00 \$				
<b>Informations comptables :</b>					
La dépense sera imputée comme suit :					
				<b><u>Contrat</u></b>	<b><u>Crédits</u></b>
Provenance :					
AI- PTI- MHM- Aménagement de parcs - Crédits à répartir					
6414-1411008-800550-01909-57201-000000-0000-102593 -000000-98001-00000					744 274,64 \$
Imputation :					
AI- PTI MHM - Réaménagement parc Rougemont - jeux d'eau - Travaux					
6414-1411008-800550-07165-57201-000000-0000-147661- 000000-15015-00000				694 077,77 \$	705 009,90 \$
AI- PTI MHM - Réaménagement parc Rougemont - jeux d'eau- Honoraires					
6414-1411008-800550-07165-54301-000000-0000-155650 -000000-15015-00000					4 565,67 \$
AI- PTI MHM - Réaménagement parc Rougemont - jeux d'eau - Mobiliers de parcs					
6414-1411008-800550-07165-57401-000000-0000-155651 -000000-15015-00000					34 699,07 \$
Total				694 077,77 \$	744 274,64 \$
Le virement de crédits autorisés dans le système SIMON sera effectué suite à l'approbation du présent dossier par le conseil d'arrondissement.					

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conversion de la pataugeoire en jeu d'eau permettra une meilleure gestion de l'eau. La conception et la programmation de cette nouvelle installation permet de contrôler le débit d'eau pour chaque jet, leur fréquence, leur durée d'opération et la limitation des plages horaires pour lesquels les jeux fonctionneront.

Des modulations de sol ont été planifiées de manière à garder la majeure partie des matériaux d'excavation sur le site.

Enfin, la plantation d'arbres (10) supplémentaires permettra de consolider le couvert végétal de ce secteur et de lutter contre l'effet des îlots de chaleur.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces travaux permettra aux résidents du secteur de se réapproprier un espace vert qui nécessitait quelques améliorations.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'inauguration du parc pourra avoir lieu lorsque les travaux seront terminés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au conseil d'arrondissement : 4 février 2015

Début des travaux : mai 2015

Fin des travaux : juillet 2015

Durée des travaux : 50 jours

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Janique ALEXANDRE  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre MORISSETTE  
Directeur

Le : 2014-11-13



**Dossier # : 1146320010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la compagnie Construction LDEM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réaménagement des vestiaires et des salles de bain de l'aréna Clément-Jetté, au prix de sa soumission, pour une somme de 147 168,00 \$ (taxes incluses), et autoriser une dépense totale de 191 318,40 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 2014-014 (8 soumissionnaires).

**JE RECOMMANDE :**

1. d'accorder à la compagnie Construction LDEM inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction pour le réaménagement des vestiaires et des salles de bain de l'aréna Clément-Jetté, au prix de sa soumission, pour une somme de 147 168,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2014-014;

d'autoriser une dépense de 147 168,00 \$, taxes incluses;

d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

2. d'autoriser une dépense totale de 191 318,40 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la compagnie Construction LDEM inc., pour le réaménagement des vestiaires et des salles de bain de l'aréna Clément-Jetté, pour une somme de 147 168,00 \$, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2015-01-15 08:52

**Signataire :**

Jacques SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146320010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à la compagnie Construction LDEM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réaménagement des vestiaires et des salles de bain de l'aréna Clément-Jetté, au prix de sa soumission, pour une somme de 147 168,00 \$ (taxes incluses), et autoriser une dépense totale de 191 318,40 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 2014-014 (8 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Le projet de la mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté est prévu être terminé au mois de février 2015. Profitant de la fermeture de l'aréna et suite à l'adoption de la résolution CA13 270213, il a été décidé d'effectuer une rénovation majeure des vestiaires et des salles de bain. Le présent dossier porte sur ce réaménagement afin de bonifier le projet de mises aux normes de l'aréna Clément-Jetté.

Le marché a été sollicité par un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du 3 septembre 2014 au 18 septembre 2014. Ainsi, les soumissionnaires ont disposé de 15 jours ouvrables pour préparer et déposer leur soumission.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 270213**

02 juillet 2013 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal. Approuver le texte des faits saillants des investissements prévus pour 2014.

**CM13 0446**

22 mai 2013 - Accorder un contrat à Quadrax & Associés EG, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté (0480) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 6 921 390,00 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5637 - Neuf soumissions - contrat 12820.

**CA12 270420**

02 octobre 2012 - Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 300 000,00 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Clément-Jetté.

**CA12 270324**

09 juillet 2012 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal. Approuver le texte des faits saillants des investissements prévus pour 2013.

**CM12 0298**

16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes FABG, Petropoulos Bomis et associés inc. et AECOM Consultants inc. pour la mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour une somme maximale de 754 056,68 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 11-11826 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CE12 0095**

25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

**CA11 270576**

06 décembre 2011 - Autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Direction des sports du Service du développement et des opérations pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté. Mandater la Direction des stratégies et des transactions immobilières de la Ville centre pour la gestion du projet et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**CE11 1823**

16 novembre 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services de deux équipes de professionnels en architecture et en ingénierie (réfrigération, mécanique, électricité, structure, et génie civil) pour faire le projet de mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey (0297) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et le projet de mise aux normes de l'aréna Clément-Jetté (0480) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

**CM11 0655**

23 août 2011 - Offrir aux arrondissements concernés, les services de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour faire la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas du Programme et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**CE10 1137**

07 juillet 2010 - Adopter le programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent au réaménagement des vestiaires et des salles de bain afin d'augmenter la valeur du bâtiment ainsi que la sécurité des occupants. À cette fin, il faudra effectuer le remplacement des appareils sanitaires, du revêtement de plancher et du revêtement des murs.

**JUSTIFICATION**

Pour le projet de réaménagement, neuf (9) firmes ont acheté les documents d'appel d'offres et huit (8) soumissionnaires ont déposé une offre. Le procès-verbal de l'ouverture des soumissions est versé dans la section pièces jointes.

Le résultat de l'analyse des soumissions est porté au tableau ci-après :

TABLEAU D'ANALYSE DES SOUMISSIONS FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (incluant taxes)	
Construction LDEM	147 168,00 \$	CONFORME
Construction Serge Bergeron & Ass. Inc.	166 180,27 \$	CONFORME
Ardec construction inc.	169 358,17 \$	CONFORME
Nicomat Construction Inc.	169 752,54 \$	CONFORME
Rénovacoœur Rénovation inc.	172 313,00 \$	CONFORME
Quadrax & associés EG	183 800,00 \$	CONFORME
Afcor Construction inc.	191 837,29 \$	CONFORME
Baja construction	203 353,98 \$	CONFORME
Estimation des professionnels	139 054,17 \$	
Coût moyen des soumissions reçues	175 470,41 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)	28 302,41 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	19,2%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	44 669,29 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	38,2%	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)	19 012,27 \$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)	12,9%	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	(8 113,83 \$)	
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	-5,5%	

Ces soumissions ont été validées par la Division des relations avec les citoyens et du greffe et analysées par la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles.

Suite à l'analyse, la compagnie Construction LDEM inc., est la plus basse soumission conforme aux exigences du cahier de charges et elle est recommandée.

De plus, Construction LDEM inc., n'a pas de restriction imposée sur sa licence par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et elle n'est pas rejetée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objet du présent dossier est prévu dans la programmation 2014 du programme de protection des immeubles dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de l'arrondissement de MHM. En attendant le report de solde du PTI 2014, ce projet est financé par une partie du budget de la mise aux normes de l'aréna Francis Bouillon prévu au PTI 2015-2017.

<b>Informations budgétaires :</b>					
<b>Provenance:</b>					
Projet :	66055 - Programme de protection des bâtiments.				
Sous-projet :	1466055-001	Mise aux normes aréna Francis Bouillon			
SIMON :	1423360				

Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARRON				
Montant net :	175 000,00 \$				
<b>Imputation:</b>					
Projet :	66055 - Programme de protection des bâtiments.				
Sous-projet :	1466055-001	Aréna Clément-Jetté - Rénovations et mise aux normes			
SIMON :	137220				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARRON				
Montant net :	175 000,00 \$				
<b>Répartition de la dépense :</b>	<b>2015</b>				
Investissement brut	175 000,00 \$				
Sub-D	- \$				
<b>Emprunt net</b>	<b>175 000,00 \$</b>				
<b>Informations comptables :</b>					
La dépense sera imputée comme suit :					
				<b><u>Contrat</u></b>	<b><u>Crédits</u></b>
<b>Provenance :</b>					
6414-1411007-800550-01909-57201-000000-0000-102593-000000-98001-00000					174 699,20 \$
PTI MHM- Emprunts immeubles - Crédits à répartir					
<b>Imputation :</b>					
6414-1411007-800550-07141-54301-000000-0000-137220-000000-22025-00000			147 168,00 \$		174 699,20 \$
PTI MHM - Travaux de rénovation - Aréna Clément-Jetté, rénovation et mise aux normes					
Le virement des crédits autorisés sera effectué suite à l'approbation du présent dossier par le conseil d'arrondissement.					

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Investissements pour maintenir et prolonger la durée des équipements de loisirs et de sports

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaires aux opérations normales du bâtiment compte tenu de la vétusté des vestiaires et salles de bain. L'ouverture de l'aréna est prévue après la réalisation de ces travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2014 : lancement de l'appel d'offres public pour construction.

Janvier 2015 : octroi du contrat pour construction par le conseil d'arrondissement extraordinaire.

Février 2015 : fin des travaux de construction - mise aux normes de l'aréna.

Mars 2015 : Début des travaux de construction selon contrat octroyé en janvier 2015.

Juin 2015 : Fin des travaux de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle ainsi que l'encadrement administratif C-OG-SDO-D-11-002 sur la gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats et l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-005 sur la confidentialité des estimations liées aux contrats. Les offres ont été reçues le 18 septembre 2014 et sont valides pour une période de 120 jours.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy BRAULT  
Gestionnaire immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-26

Louise BACHAND  
directrice des services administratifs  
suppléante



**Dossier # : 1145844001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les critères de sélection et la composition du comité d'évaluation pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en gestion de démarches participatives et de relations avec la communauté pour la préparation et l'animation d'une démarche de concertation et d'interaction avec le public dans le secteur l'Assomption nord.

Je recommande:

- d'autoriser les critères de sélection et la composition du comité d'évaluation pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en gestion de démarches participatives et de relations avec la communauté pour la préparation et l'animation d'une démarche de concertation et d'interaction avec le public dans le secteur l'Assomption nord.

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2015-01-13 15:57

**Signataire :** Jacques SAVARD

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1145844001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les critères de sélection et la composition du comité d'évaluation pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en gestion de démarches participatives et de relations avec la communauté pour la préparation et l'animation d'une démarche de concertation et d'interaction avec le public dans le secteur l'Assomption nord.

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2014, le secteur l'Assomption nord a été inscrit au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) comme faisant partie des grandes orientations d'aménagement et de développement visant la consolidation du secteur à des fins résidentielles et d'emplois. Ce territoire a été identifié comme secteur d'affaires et de commerces à densifier et à requalifier au Plan d'urbanisme (PU), avec l'objectif d'intensifier les activités par « la recomposition d'espaces actuellement occupés par des stationnements extérieurs et par des bâtiments commerciaux et industriels ». Le secteur répond aussi à l'objectif du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) visant à « orienter au moins 40 % de la croissance des ménages aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant. »

Le secteur l'Assomption développé et industrialisé après la Seconde guerre mondiale est voué historiquement au développement agro-alimentaire et manufacturier, ainsi qu'aux transports ferroviaire et maritime. Aujourd'hui, il présente une industrie reliée aux services public, administratif et scientifique, ainsi qu'à l'industrie du transport et de l'entreposage.

Le secteur présente une concentration de terrains propices à un développement immobilier. La transformation du secteur l'Assomption nord en secteur mixte entraîne des inquiétudes, notamment sur le maintien ou le développement à long terme d'entreprises considérées nuisibles, ainsi que sur la qualité des développements projetés. En réponse à ces inquiétudes, l'arrondissement a amorcé une réflexion pour le secteur l'Assomption nord, se fixant comme objectif d'établir une nouvelle vocation du secteur en établissant des conditions favorables à son développement.

*(Le secteur l'Assomption nord est situé dans la portion centre de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et s'étend sur plus de 940 000 m<sup>2</sup>. La zone à l'étude est délimitée au nord par la rue Sherbrooke, au sud par la rue Hochelaga, à l'est par la rue Dickson et à l'ouest par la rue Viau.)*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite enclencher une démarche de concertation prévoyant des séances de travail et une consultation publique afin de recueillir la vision de la population dans la mise en valeur et le développement du secteur de l'Assomption nord et ainsi, avoir l'aval de celle-ci.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement amorce une démarche de participation citoyenne à laquelle sera associée une firme spécialisée en gestion de démarches participatives et de relations avec la communauté.

La solution proposée vise à :

- Accorder un soutien stratégique et tactique à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement dans le cadre de la planification et de la réalisation de la démarche de concertation et d'interaction avec le public;
- Proposer un scénario d'animation pour les ateliers de travail, à partir des idées soumises par l'arrondissement, et un déroulement pour la consultation publique élargie;
  - Assurer l'animation et l'encadrement de ces activités;
- Produire les rapports des activités de concertation et d'interaction avec le public.

L'autorisation citée en objet dans le présent sommaire est de demander au conseil d'arrondissement, avant d'enclencher le processus d'appel d'offres sur invitation par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

1. D'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation, soit :
  - a) Compréhension du mandat (15)
  - b) Connaissance du milieu et des enjeux du secteur (15)
  - c) Approche proposée (20)
  - d) Capacité de réalisation et échéancier (15)
  - e) Expertise de la firme dans des mandats similaires (15)
  - f) Expérience du chargé de projet et des membres de l'équipe (20)
2. D'approuver la composition du comité d'évaluation, soit :
  - a) 1 représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette, soit le chef de division de la Division de l'urbanisme;
  - b) 1 représentant de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette, soit le chef de division de la Division des études techniques;
  - c) 1 représentant de la Division des communications corporatives de la Ville de Montréal, soit un conseiller en planification ou en communication des services de communication.

Compte tenu du coût du contrat prévu, nous désirons lancer un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels.

## **JUSTIFICATION**

En vertu des dispositions applicables de la Loi sur les cités et villes, avant de lancer un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels, le conseil d'arrondissement doit approuver la grille d'évaluation et la composition du comité de sélection.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à ce stade-ci.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

15 janvier 2015 : séance extraordinaire du conseil d'arrondissement (CA) pour l'approbation des critères de sélection et la composition du comité d'évaluation

16 janvier 2015 : lancement de l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels

27 janvier 2015 : réception des offres

2 février 2015 : évaluation des offres reçues par le comité d'évaluation

3 février 2015 : octroi du contrat

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anka KOVACEVIC  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-13

Huguette BÉLAND  
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et Adjointe au Directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1154252001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser et ratifier l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles

**CONTEXTE :**

Voici, présentés pour autorisation, les événements publics se déroulant dans l'arrondissement. À cet effet, le conseil d'arrondissement doit autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances requises, telles que décrites dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 1).

**JE RECOMMANDE :**

1. D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 1);
2. D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 1);
3. D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 1).
4. D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 1) de la nourriture et des boissons alcooliques ou non alcooliques, dans des kiosques aménagés à cet effet.
5. D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22), l'ordonnance jointe à la présente permettant la

circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 1).

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2015-01-09 16:26

**Signataire :**

Jacques SAVARD

---

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154252001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser et ratifier l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dina TOCHEVA  
Secrétaire-rechercheur

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1154252001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser et ratifier l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public et, à cette fin, permettre de déroger à la réglementation municipale. Pour la réalisation de ces événements, des ordonnances sont édictées et permettent de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M., chapitre P-12.2, article 7;
- Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Dossier 1144252001** – CA14 27 0044 (04-02-14) :  
Autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2014 (partie 1).

**Sommaires addenda 1144252001 :**

- CA14 27 0088 (04-03-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.
- CA14 27 0130 (01-04-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.
- CA14 27 0173 (06-05-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.
- CA14 27 0228 (03-06-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres

événements.

CA14 27 0201 (20-06-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.

CA14 27 0264 (02-07-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.

CA14 27 0281 (07-08-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.

CA14 27 0316 (02-09-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.

CA14 27 0352 (07-10-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.

CA14 27 0386 (04-11-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.

CA14 27 0437 (02-12-14) – Pour les mêmes demandes relativement à d'autres événements.

## **DESCRIPTION**

Tout au long de l'année, des événements ont lieu dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et requièrent l'approbation du conseil d'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial; ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la ville. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles tout en contribuant, entre autres, à la familiarisation avec les autres cultures; tandis que la vente d'aliments et d'articles promotionnels, reliés à l'événement, permettra aux organismes l'autofinancement des événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et des services concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une meilleure qualité de vie pour les citoyens touchés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements approuvés seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants, pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera complété.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leurs événements dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux ou autres.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement permet de déroger à la réglementation municipale. Les organismes réalisateurs doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard RIOPEL  
Agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-09

Renaud COTÉ  
Directeur(trice) - cult., sp., lois. & dev.soc.  
(arr.>60 000)